

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE



HISTOIRE
DE
MONTIGNY-LENGRAIN
PAR
J. SAINCIR



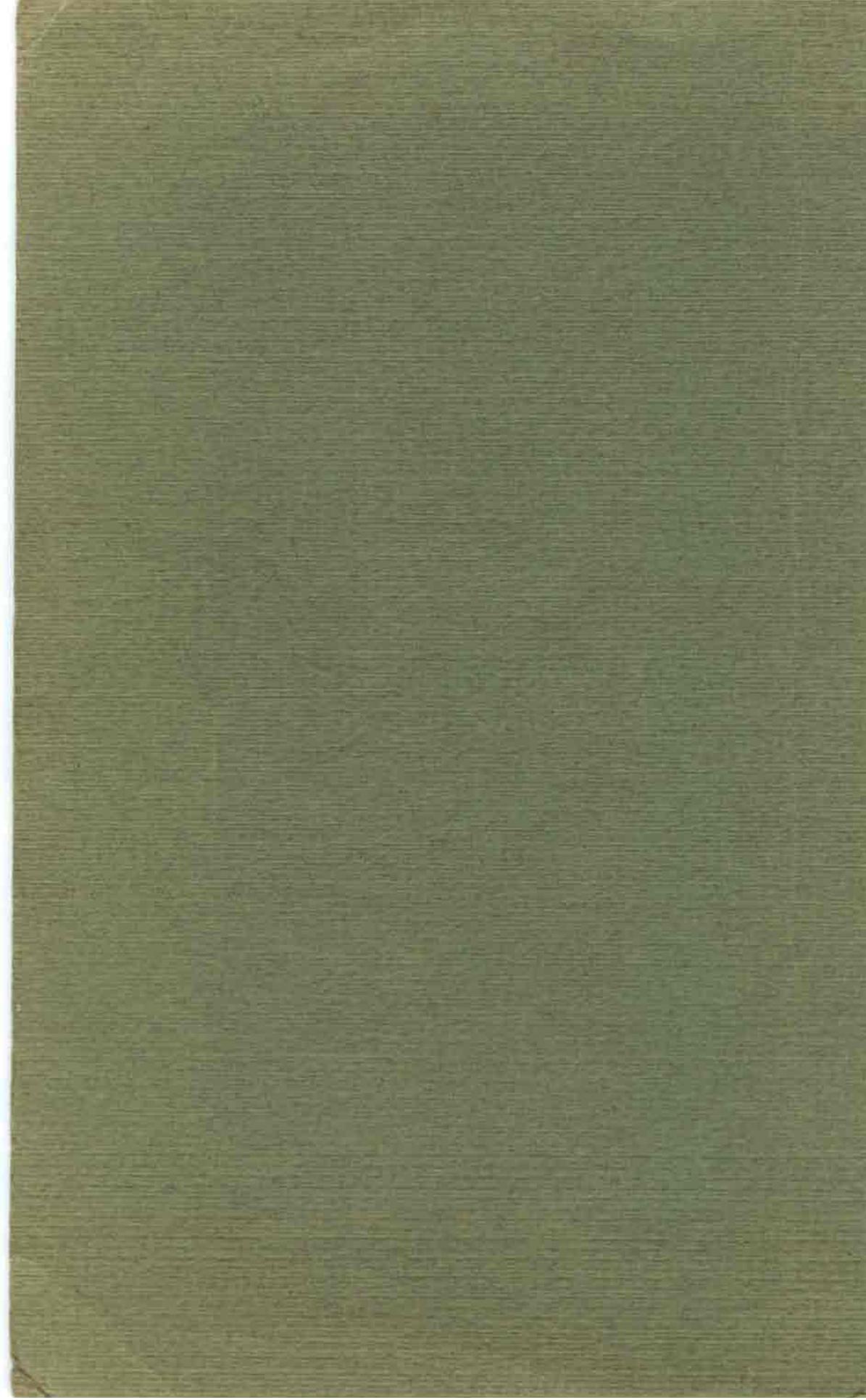
COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU « PROGRÈS DE LOISE »

20, Place de l'Hôtel-de-Ville, 20

1931

Réédition 1987





SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE



HISTOIRE
DE
MONTIGNY-LENGRAIN

PAR
J. SAINCIR



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE DU « PROGRÈS DE L'OISE »
20, Place de l'Hôtel-de-Ville, 20

—
1931

La réédition de ce livre, dont il ne restait que très peu d'exemplaires connus, a pu être réalisée grâce à la collaboration du Secrétariat de la Sucrerie de Vic-sur-Aisne, et plus particulièrement celle de Mademoiselle LALAND et Monsieur VILLAIN ainsi que quelques habitants du village dont Mesdames Jules et Joseph MANTEAUX, qui ont travaillé bénévolement à la réalisation de cet ouvrage.

Nous leur devons un grand merci.

Bernard FILLIETTE

Mars 1987

A mes chers Concitoyens,

Ce n'est pas l'histoire d'une grande ville, ni d'une nation que je vous offre aujourd'hui, mais celle d'un modeste village de ce vieux pays du Valois, où pendant plus de mille ans a battu le cœur de la France.

Et cette histoire est la vôtre : celle de cette contrée « que vous avez vue du fond d'un berceau, ouvrant à peine les yeux à la lumière ; de ce pays où vous avez grandi, joué dans les fleurs et murmuré avec votre mère, devant Dieu, votre première prière ; de ce lieu où votre bouche a commencé à parler, votre esprit à comprendre, votre cœur à sentir et à battre ».

C'est l'histoire de ce coin de terre où, après avoir travaillé et souffert pour vous donner le bien-être dont vous jouissez, reposent vos ancêtres sous l'ombre protectrice du clocher béni.

Ouvriers obscurs qui firent dans leur simplicité tant de grandes choses ; qui ont concouru plus que tant d'autres à la grandeur de la France, en versant leur sang pour la Patrie, en arrosant de leurs sueurs la terre féconde du sol natal, s'indignent-ils du silence de l'histoire dans leur tombe inconnue ? Non !

Suivre leur devoir, servir la Patrie, voilà tout ce qu'ils demandaient. Ils emportent ces mérites avec eux au-delà de la tombe. Leur tâche est faite ; ils reposent bons ouvriers paisibles comme la nature qui fleurit leur champ de repos.

Mais, s'ils peuvent être satisfaits, nous ne devons pas l'être. A nous leurs frères de renouveler leur mémoire, d'exhumer leur souvenir trop longtemps absorbé dans la gloire de quelques-uns.

Si ces derniers ont été la tête, ils ont été eux les bras ; les bras qui remuent le sol, qui chassent l'ennemi, qui réparent et édifient.

Que de titres de gloire pour eux !

Que de leçons pour nous !

Et si plus d'un pouvait redire avec un certain jeune homme :

« Il plut au Ciel de m'oublier

« Quand il distribua les fiefs héréditaires ;

« Un liard couvrirait bien toutes mes terres. »

Tous pouvaient ajouter :

« Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur. »

Il était grand en effet leur cœur qui embrassait dans une commune et ardente affection, Dieu, la Patrie, la Famille.

Pour travailler avec confiance et ardeur à la grandeur de notre pays, relisons les leçons du passé ; regardons derrière nous, sans crainte ni fausse honte ; relisons aussi bien les mauvais feuillets de l'histoire que les bons ; regardons avec soin les plaies pour en trouver les remèdes.

Et puisse le doux lien du souvenir nous attacher toujours davantage à la maison paternelle, à la terre féconde :

- « Nul travail, nul métier n'est comparable au vôtre*
- « Par la grandeur, l'utilité !*
- « Aimez donc votre état et n'en cherchez pas d'autre,*
- « Car par lui vit l'humanité !*

J. S.



CHAPITRE PREMIER

LE VILLAGE

Nom, Topographie, Ressorts

1. — Nom

Il existe sur les confins du département de l'Aisne, vers l'Ouest un modeste village appelé Montigny-Lengrain. Perché sur une colline peu élevée, il domine une vallée presque circulaire formée par les montagnes qui bordent la rive gauche de l'Aisne.

Son nom a varié dans le cours des siècles.

Au ^x siècle, Montigny-Lengrain s'est appelé Montiniacum, Montiniacum-castellum (1).

En 1132, on écrit Monteigni et, en 1148, Montegnetum ou Montinetum (2).

Au milieu du siècle suivant (1255), on trouve pour la première fois l'orthographe actuelle, Montigny (3), puis Montigni en 1256 (4).

Jusqu'au milieu du ^{xiii} siècle, pour distinguer ce village de ceux qui portent le même nom — et ils sont nombreux, — les actes indiquent sa situation, « dans le Soissonnais ». Mais, à partir de 1258, cette mention est remplacée par le mot « Langrin » ou « Lengrin » (5).

Au ^{xiii} siècle, on écrit aussi Monteigni-Langrin, Montigni-le-Chasteler (1269) (6).

1. Chronique de Flodoard, a. 938, 945.

2. Cartul. de l'abb. de Longpont, f^o 8, 14.

3. Arch. nation., Trésor des Chartes, reg. 30, N^o 245.

4. Arch. départ., Oise, cartul. de l'abb. d'Ourscamp, f^o 169.

5. Arch. nation., Trésor des Chartes, reg. 80, N^o 28.

6. Bibl. Nation., Supplément de dom Grenier, 289.

Dans une charte du Chapitre cathédral de Soissons, de l'année 1296, le village s'appelle Montignyacus (1).

De la fin du ^{xvi}e siècle à nos jours, on a écrit Montigny-Lengrain, Montigny-Langrin, Montigny-L'Engrain.

L'opinion la plus commune veut que le mot *Montigny* soit formé de deux mots latins, *mons*, montagne, lieu élevé, et *ignis*, feu.

La situation du village explique la première partie du nom ; son antiquité, son importance et son altitude justifieraient assez la seconde. Nous savons, en effet, que les peuples anciens communiquaient entre eux au moyen de signaux donnés au sommet des lieux élevés et que les brasiers y jouaient un grand rôle.

La fertilité du sol de Montigny, qui produit des blés et des céréales magnifiques, explique le mot *Lengrain* ; « engrain » est le nom d'une espèce de froment, et dans certaines contrées ce mot désigne toute semence en céréales (2).

II — Topographie

Le territoire de Montigny-Lengrain est situé entre 49°25' et 49°20' de latitude N., entre 45' et 48' de longitude E.

1 Sa superficie est de 1.132 hect., 40 a., 95. Sa forme est celle d'un octogone irrégulier ayant deux angles rentrants, l'un, à l'entrée de la Chaussée Brunchaut, l'autre à l'endroit où le rû de Banru limite les départements de l'Aisne et de l'Oise.

2 Sa plus grande longueur est de 5.700 mètres, sa plus petite largeur, de 1.400 mètres, et la plus grande, 2.800 mètres, entre Courtieux et Ressons-le-Long.

Il est arrosé, au Nord, sur une longueur de 1.100 mètres, par la rivière d'Aisne, à l'Ouest, par le rû de Banru ; ce ruisseau prend sa source dans le bois du même nom. Il faisait mouvoir autrefois trois moulins : celui de Banru, le moulin de Tannières et celui de Bourbout. Le rû de Banru reçoit sur sa rive droite, un mince filet d'eau appelé le rû de Marsigny ; la source de ce dernier est à la fontaine Saint-Martin, son cours se dirige de l'Est à l'Ouest.

1. Cartul. du Chap. cathéd., Soissons, fo 7.

2. Nouveau Larousse illustré, IV, p. 178.

Le territoire a une altitude de 135 mètres, au village ; de 66 mètres à Orval et de 126 au Châtelet.

Le village n'a que quelques rues ; la principale, d'une longueur de 200 mètres, appelée rue de la Gorge au larris Saint-Jean, est traversée, à angle droit, par une autre qui, venant du chemin de Pouy, descend à l'ancien presbytère pour rejoindre la rue des Vaches. Celle-ci commence à la croix Saint-Claude, descend jusqu'à Orcamp et aboutit au chemin vicinal de Montigny-Lengrain à Vic-sur-Aisne.

Montigny-Lengrain compte quinze hameaux, fermes ou maisons isolées : la Gorge, Orval, Vaudrial, Orcamp, Tannières, Bourbout, la Vache-Noire, Thézy, le Châtelet, la Cardonnette, la Vallée, les Croutes, Flonval, Banru, Menton.

Montigny-Lengrain est à 60 kilomètres et au S.-O. de Laon, son chef-lieu de département ; à 20 et à l'Ouest de Soissons, chef-lieu d'arrondissement ; à 6 par la route, 4 1/2 par la traverse, de Vic-sur-Aisne, son chef-lieu de canton ; à 5 kil. 600 de la gare de Vic-sur-Aisne-Ressons et à 4 1/2 de la route nationale de Rouen à Reims.

Un grand nombre de villages de France et de Belgique portent le nom de Montigny. Le département de l'Aisne, à lui seul, en compte sept.

III. — Ressorts

La Révolution ayant fait disparaître toutes les administrations et institutions de l'ancien régime, il est nécessaire d'indiquer celles dont dépendait Montigny-Lengrain sous le rapport : 1^o civil, 2^o judiciaire et 3^o religieux.

1^o Administration civile

Autrefois une grande partie de la France était partagée en provinces avec des comtés plus ou moins indépendants ; plus tard, quand le pouvoir royal eut absorbé toutes ces provinces au profit de l'autonomie nationale, le territoire fut partagé en généralités, en intendances ou encore gouvernements, ou même cours souveraines.

Avant 1789, Montigny-Lengrain était de la province d'Ile-de-France et de la généralité de Soissons. La généralité était comme la préfecture d'aujourd'hui, chargée de maintenir l'autorité locale, sous le rapport civil et administratif. L'In-

tendant ou chef de la généralité résidait à Soissons (1). Il était aidé par les Elus ou chefs des Elections ou Officiers qui remplissaient les fonctions de nos Sous-Préfets.

Les officiers des élections intervenaient dans les comptes communaux.

L'Election était une circonscription financière : sa juridiction connaissait particulièrement des tailles et des aides ; elle participait à la répartition de la taille.

Montigny-Lengrain faisait partie de l'élection de Soissons.

La plupart des villes possédaient un entrepôt de sel pour la région.

Montigny-Lengrain devait s'approvisionner à celui de Soissons.

La poste avait aussi ses bureaux moins bien organisés que ceux d'aujourd'hui, mais enfin des bureaux auxquels étaient rattachées les différentes localités de moindre importance. Le bureau de poste de Soissons desservait Montigny-Lengrain.

Ce village relevait de la maîtrise de Soissons. La maîtrise était un tribunal ou juridiction qui connaissait en première instance des affaires concernant les bois, la chasse, la pêche. Elle était supérieure à la gruerie et inférieure à la table de marbre, tribunal suprême dont les juges siégeaient primitivement devant une table de marbre — d'où son nom.

Chaque contrée avait ses mesures, source de grands embarras, pour les transactions ; les plus usitées dans les actes de ventes, d'achats, dans les baux faits à Montigny-Lengrain sont celles d'Attichy, de Pierrefonds, de Vic-sur-Aisne

2° Administration judiciaire

La justice royale se divisait avant la Révolution : en prévôtés, en bailliages et en parlements.

1. L'Hôtel de l'Intendance de Soissons, depuis 1637 jusqu'en 1772, s'élevait à l'angle de la rue St-Jean et de la rue de Panlev. Reconstitué au début du XIX^e s., il est occupé depuis le 1^{er} juillet 1901 par le Sous-Préfet. Il y eut vingt-neuf intendants de Soissons, depuis le premier, Geoffroy Thuillier d'Orgeval, en 1637 jusqu'au dernier Charles-Esprit-Marie de La Bourdonnaye de Blossac.

La prévôté était le premier tribunal, ses appels ressortissaient au bailliage ; elle ressemblait aux tribunaux de simple police.

Le bailliage jugeait en appel les sentences de la prévôté et de la justice seigneuriale. Il était l'équivalent du tribunal de première instance de chaque arrondissement. En certains cas et pour certaines sommes, il jugeait en dernier ressort : en matière civile, jusqu'à deux cents livres ou dix livres de rentes ; en matière criminelle, dans tous les cas.

Le parlement était une cour supérieure de justice qui connaissait des affaires en dernier ressort : c'était la Cour d'appel et de cassation. Il y en avait douze en France.

Montigny-Lengrain relevait du bailliage de Villers-Cotterets, du présidial de Soissons, du parlement de Paris.

Chaque province ou même portion de province, outre les lois, les ordonnances et les décrets généraux faits par les rois pour toute la France, était régie par des usages particuliers qui, différents de ceux des autres contrées, avaient force de loi. Ils avaient été réunis en des recueils et formaient le droit coutumier à côté du droit écrit.

Les actes à Montigny-Lengrain étaient régis ou par les lois ou par la coutume du Valois ; cependant, pour les questions de chemins, les hameaux de Bourbout et de Thézy étaient régis par la coutume de Senlis (1).

3^e Administration religieuse

La paroisse de Montigny-Lengrain a toujours appartenu au diocèse de Soissons. Elle dépendait, avant la Révolution, du doyenné de Viviers et de l'archidiaconé de Soissons, appelé grand archidiaconé.

Le doyenné de Viviers réunissait vingt-six cures, vingt et une séculières et cinq régulières : Ambleny, Breuil,* Chelles,* Béroignes,* Cœuvres, Corcy, Couloizy,* Croutoy,* Cuise-la-Motte,* Cutry, Dommiers, Faverolles, Hautefontaine,* Jaulzy,* Laversine, Montgobert, Montigny-Lengrain, Mortefontaine Pierrefonds,* Ressous-le-Long, Saint-Bandry, Saint-

1. Arch. comm. Montigny-Lengrain : Reg. de délib., s. de 1788.

Etienne,* Saint-Jean-aux-Bois,* St-Pierre-Aigle, Soucy, Vieux-Moulin,* Vivières (1).

Montigny-Lengrain avait une cure séculière sans succursale ni annexe.

Histoire de Montigny-Lengrain dans ses rapports avec l'Histoire générale depuis les origines jusqu'à nos jours

Il y a pour l'histoire, dans ses rapports avec l'histoire générale, une division toute naturelle en trois périodes : 1^o de l'origine à la Révolution ; 2^o pendant la Révolution ; 3^o depuis la Révolution.

I. — Des origines à la Révolution

1. *Des origines au x^e siècle*

Il est difficile, même impossible, d'établir à quelle époque notre pays a dû être habité. Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'apparition de l'homme y remonte à la plus haute antiquité. Les squelettes, les armes primitives, les silex découverts dans les fouilles opérées au xix^e siècle, ne permettent pas d'en douter.

La partie du territoire de Montigny-Lengrain, la plus ancienne comme la plus intéressante au point de vue historique, s'appelle le Châtelet. C'est une enceinte située entre Tannière et Ressons-le-Long, au nord du village et à environ trois kilomètres à vol d'oiseau, sur la pointe d'une montagne escarpée. Un retranchement important a été fait du côté est, pour isoler cette partie du plateau principal, tous les autres côtés quoique escarpés naturellement, ont été garnis sur la hauteur de talus bien dressés, variant de trois à six mètres de rampe. Au-dessus des talus, des murs ont été élevés.

1. Les noms suivis d'un astérisque sont ceux des paroisses qui font partie du diocèse de Beauvais, depuis le Concordat.

La superficie de l'enceinte est, d'après le cadastre, de huit hectares, quatre-vingt-huit centiares (1).

Quels événements se déroulèrent dans cette enceinte fortifiée ? Quels peuples l'habitèrent ? Les découvertes que nous allons mentionner répondront d'une façon assez complète, quoique indirecte à ces questions.

Le 20 juillet 1843, le sieur Crépin, cultivateur à la ferme du Châtelet, était occupé avec plusieurs personnes, à extraire dans une partie de son exploitation, lieu dit de Gandelon, une énorme pierre adhérente à un monticule qu'il désirait niveler, quoique, attendu son peu d'élévation, on y fit depuis longtemps passer la charrue. Après de vains efforts, il reconnut qu'elle était si profondément enfoncée dans le sol, qu'il devenait nécessaire de creuser autour pour la retirer. On s'aperçut alors qu'elle recouvrait une construction en pierres brutes ayant la forme d'un rectangle de quatre mètres de longueur sur un mètre vingt de largeur. On enleva la terre et, à deux mètres de profondeur, on rencontra une couche de petites pierres superposées qu'on retira successivement et sous lesquelles on trouva cinquante squelettes. La forme des crânes était remarquablement allongée vers le haut. Ces squelettes paraissaient avoir appartenu à des adultes de sexe masculin. Ils furent transportés et inhumés à l'orient dans le cimetière de la commune.

A côté de ces squelettes, on trouva un fragment de poterie calcinée et trois hachettes d'un métal très coupant qui semble être un alliage de cuivre et de plomb.

M. Fossé d'Arcosse, de Soissons, était en 1844 possesseur d'une des hachettes qu'il décrit ainsi : « On remarque au centre de la lame, une espèce d'arête ou de bourrelet qui s'abaisse et disparaît vers le franchant ; la partie antérieure de l'instrument est évidée des deux côtés de la tige, probablement pour recevoir le manche sans lequel il paraît impossible de s'en servir » (2).

1. Bulletin de la Soc. arch. de Soissons. A. 1889.

2. Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais, p. Fossé d'Arcosse, 1843.

Cette arme est une hache à talon de l'Age du Bronze III (1500 environ avant J. C.).

M. Clouët possédait en 1850 une hachette en porphyre provenant du même ossuaire.

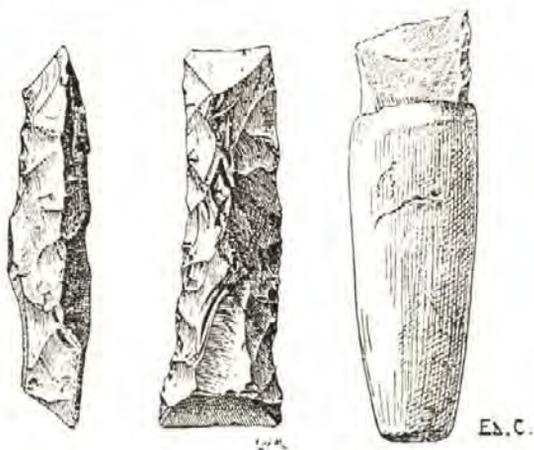
Sont-ce des armes de guerre ou de sacrifice ?

En 1815, à peu de distance de ces premières fouilles, M. Chotin, instituteur à Montigny-Lengrain, découvre une autre galerie couverte.

Les dalles fermant la tombe étaient percées de vingt trous ronds assez réguliers. Au milieu d'un nombre considérable de squelettes, il retire trois haches polies dont une en mélanite et les deux autres en silex.

Trouvée également au Châtelet une hachette de dimensions minimes, en roche verdâtre et rayée, percée d'un œil au sommet, sans doute pour être suspendue à un collier comme parure ou fétiche.

Lors de la reconstruction d'un bâtiment à la ferme du Châtelet, dans le courant de l'été de l'année 1849, les maçons mirent au jour, en creusant les fondations, une tombe contenant des fragments de poterie épaisse et grossière, d'autres de meilleure forme et noirs.



Instruments néolithiques trouvés à Montigny-Lengrain

(Fouilles Vauvillé)

En 1887, une troisième galerie mortuaire a été découverte et fouillée par M. Vauvillé, de Pommiers. Elle est située au lieu dit Dessus le Bois de Thézy, à environ 450 mètres et

au N.-O de l'ossuaire ouvert en 1843 et à 260 mètres O. de l'ancienne voie romaine, à 80 mètres et au Sud de l'escarpement de la montagne. Les fouilles s'étendent sur une longueur de 7 m. 90 et ont une profondeur de 1 m. 20. La largeur des divers groupes de sépultures est variée : elle commence à 2 m. 20, pour se terminer à 1 m. 70. On peut évaluer à deux cents, le nombre des squelettes mis au jour. On découvrit également divers silex et de grossières poteries (1).

M. Chotin, instituteur, a trouvé aussi dans les fouilles dirigées par lui en 1845 :

1^o Deux médailles gauloises, l'une en potin (alliage d'étain et de cuivre de couleur grise), d'une exécution très grossière, portant à la face une tête casquée et au revers un cheval dont la queue renversée le fait ressembler à une chimère ; l'autre, en bronze, d'une meilleure exécution, portant aussi un casque peu élevé et, au revers, un cheval ailé entre les jambes duquel on lit en lettres romaines très allongées : CRICIRV. Ce personnage paraît avoir été le chef des Suesions au début du 1^{er} siècle avant J. C.

2^o Deux Néron (54-68).

3^o Un Vespasien (69-79).

4^o Un Adrien (117-138).

5^o Quatre Antonin (138-161), avec cette inscription :

ANTONINVS-AVG-PIVS-P-P-TR-P-COS-III

ŕ. SECVRITAS-PVBLICA

A gauche la sécurité debout, tenant un sceptre et s'appuyant sur une colonne.

1. Trouvée dans ces fouilles, une bague en cuivre sur laquelle on lit l'inscription suivante : « *Ave Maria*, Amour me le fet père ».

VAUVILLÉ. Sépulture à incinération de l'époque de la pierre polie sur la commune de Montigny-Lengrain (Aisne), in-Bul. Soc. Anthropologie de Paris, 1888.

VAUVILLÉ. Notes sur une nouvelle galerie couverte située à Montigny-Lengrain, in-Bul. Soc. Archéologique de Soissons, 1888, p. 4 (1 planche).

6^o Un Septime-Sévère, argent (193-211).

7^o Un Postume (258-268) (1).

Plusieurs voies anciennes traversent le territoire de Montigny-Lengrain.

1^o La chaussée Brunehaut. Elle quitte Soissons par le faubourg Saint-Christophe et jusqu'à Pontarcher se confond maintenant avec la route nationale de Rouen à Reims. A Pontarcher, elle oblique vers le S. S. O. passe entre Soissons et Ambleny, aborde à la Croix-Rouge le territoire de Montigny-Lengrain qu'elle traverse de l'est au sud-ouest, sur une longueur de 2.800 mètres pour continuer vers Pierrefonds et Béthisy.

Elle figure au plan cadastral sous le nom de Chaussée Brunehaut de Soissons, de Valeric.

Cette chaussée dut être primitivement une voie gauloise. Nous savons en effet, par l'histoire, qu'en l'an 57 av. J.-C., César a suivi cette voie pour se rendre à Beauvais, tandis qu'un de ses lieutenants, le quittant à Pontarcher, prit une autre voie allant de Vic-sur-Aisne à Noyon par Nampcel et Cuts. Or, pour que les troupes de César, avec leurs lourds et nombreux chariots aient pu utiliser ce chemin déjà existant, il fallait qu'il fût une voie gauloise importante.

Vers l'an 200, les Romains élargirent et exhausèrent ce chemin et plus tard, entre 534 et 613, il fut réparé, d'où son nom de chaussée Brunehaut.

2^o Une autre voie ancienne venant de Noyon par Nampcel et Vic-sur-Aisne, rejoignait la précédente sur le territoire de Montigny-Lengrain, près de la Croix-Rouge. Elle passait à quelques centaines de mètres du Châtelet (2). Ce chemin qui porte, sur le plan cadastral, le nom de chaussée de Vic-sur-Aisne à Villers-Cotterets, est bien conservé à l'état primitif sur toute sa longueur qui limite les territoires de Montigny-Lengrain et de Ressons-le-Long.

1. Bull. de la Soc. arch. de Soissons. A. 1851, T. 5, p. 152.

Il est probable que ce ne sont pas les seules monnaies gauloises et romaines recueillies à Montigny-Lengrain.

2. PEIGNÉ-DELACOURT, Topogr. arch. des cantons de la France : canton de Ribécourt, p. 63, carte 33.

La conclusion qui s'impose, c'est que le passage et le séjour de l'homme sur notre territoire remontent à une assez haute antiquité.

Dès les temps les plus reculés, nos ancêtres surent profiter de ce magnifique lieu d'observation et de défense qu'est la montagne du Châtelet. Cette position commande et domine la vallée de l'Aisne entre Soissons et Compiègne. Les sources nombreuses qui jaillissent un peu partout sur le territoire, la rivière d'Aisne qui coule à quelques centaines de mètres, les bois giboyeux qui s'étendaient non loin de là, assuraient aux tribus les vivres et les vêtements. Aussi le Châtelet, berceau de la commune de Montigny-Lengrain, fut-il dès l'origine jusqu'au moyen-âge un lieu fortifié où se succédèrent les Gaulois, les Romains et les Francs.

« Le résultat des fouilles opérées dans l'enceinte du Châtelet permet d'affirmer qu'elle a été fortifiée et occupée à deux époques bien distinctes : (1)

1^o *Enceinte gauloise*

On a relevé la trace de murailles construites en pierres de petites dimensions, posées à sec, avec poutrelles qui ont été détruites par le temps, en y laissant comme preuve de leur emploi dans la fortification, de longs clous d'assemblage qui ont été retrouvés très oxydés (2). Les poteries gauloises recueillies au fond du fossé du retranchement principal et aussi dans l'enceinte, les monnaies de la même époque trouvées aux mêmes endroits permettent d'affirmer qu'on se trouve en présence de l'enceinte gauloise.

Est-ce là un oppidum ? Sa superficie de 8 hect. 88 cent. nous fait répondre par la négative ; l'oppidum était, en général, d'une plus grande étendue.

1. VAUVILLÉ. Mémoire sur plusieurs enceintes antiques du département de l'Aisne, in-Bul. Soc. Archéologique de Soissons, 1889-1890, p. 85 (1 planche).

2. VAUVILLÉ. Clous d'assemblage en fer provenant de la fortification gauloise de l'enceinte du Châtelet, in-Bul. Soc. Archéologique de Soissons, 1893, p. 4.

2^e *Enceinte de la deuxième époque*

La muraille en gros matériaux rudimentairement taillés établie sur les fortifications gauloises ne permet pas à elle seule de pouvoir fixer son origine, mais les événements qui se déroulèrent en ce lieu en l'an 938 et que nous rapporterons à la page suivante, jetteront quelque lumière sur sa provenance » (1)

Avant d'entrer dans le domaine de faits plus précis, il m'a paru intéressant de relater la tradition constante à travers les âges, dans ce pays, d'un événement moitié historique, moitié fabuleux, dont le sol de Montigny-Lengrain aurait été le témoin : « En dehors des remparts du Châtelet, entre ce lieu et le village, s'étend une belle et vaste plaine que les habitants appellent encore aujourd'hui Ville de Gandelon. Au temps de Charlemagne — racontent-ils — s'élevait en ce lieu une ville (oppidum) dont le seigneur était Gandelon. Condamné pour crime de trahison, il fut écartelé à Laon. Sa femme, enfermée dans un tonneau garni à l'intérieur de pointes de fer, fut lancée de la montagne du Châtelet et précipitée dans l'Aisne. Après cette double exécution, la ville fut détruite. » (2)

Si on met l'histoire en parallèle avec cette tradition, on voit que sous le règne de Charlemagne (742-814) existait un seigneur nommé Gannelon qui trahit ce prince en établissant des intelligences avec les Sarrazins et contribua ainsi au désastre de Roncevaux (778).

Thierry l'Ardennais se porta pour accusateur de ce forfait ; Pinadel, parent de l'accusé, se chargea de le défendre. La cause fut vidée en champ clos selon les mœurs de l'époque. La victoire ne fut pas aveugle et se déclara pour Thierry ; alors le vaincu confessa la trahison et s'en avoua même complice. Pinadel fut condamné à être pendu et Gannelon à être écartelé.

La sentence fut exécutée au faubourg de Leully, près de Laon (3).

1. Bulletin de la Soc. arch. de Soissons. 1889.

2. FOSSÉ D'ARGOSSE : Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais, 1843.

3. CHRON. TURPIN : De gestis Caroli M.

Ce Gannelon de l'histoire est-il le même personnage que le Gandelon de Montigny ? Chose impossible à prouver.

2. — Du X^e siècle à la Guerre de Cent Ans

L'histoire de Montigny-Lengrain, grâce aux documents écrits qui sont parvenus jusqu'à nous, va devenir plus précise.

A l'aurore du x^e siècle, s'élevait sur la montagne du Châtelet, au lieu et place de l'enceinte gauloise, un château fortifié de la dépendance de l'abbaye Saint-Crépin-le-Grand de Soissons. Un certain Serle s'en était emparé et, de ce repaire situé sur une montagne escarpée, dominant le cours de la rivière d'Aisne, il portait le brigandage dans les contrées environnantes.

Favorisé par la guerre qui désolait le Soissonnais et mettait aux prises les armées royales et les hordes barbares, Serle jouissait de l'impunité. Mais le départ des Hongrois lui porta un coup fatal. Les armées de Louis IV, n'ayant plus d'ennemis à combattre, s'avancèrent contre le fort de Montigny-Lengrain (oppidum montiniacum). La résistance du brigand et de ses tristes auxiliaires fut acharnée mais vaine. L'heure de la justice avait sonné : Serle dut capituler. Chargé de chaînes, il fut conduit en présence du roi qui le condamna à mort. Mais l'archevêque Artaud intercêda pour le coupable et obtint sa grâce. Serle ayant juré de mettre fin à ses déprédations, put se retirer la vie sauve.

Pour empêcher le retour de pareils faits, l'armée royale reçut l'ordre d'incendier le château (1).

Mais le prince de Vermandois qui était en lutte ouverte avec Louis IV, comprit le parti qu'il pouvait tirer d'une position aussi avantageuse que l'enceinte du Châtelet de Montigny. Rapidement il fit réparer les dommages causés au château par le feu et y mit une garnison commandée par un chef intrépide : le capitaine André.

A la mort d'Héribert II, comte de Vermandois, le roi obligea les héritiers à céder au comte Renaud, l'abbaye Saint-Crépin-le-Grand et le fort de Montigny-Lengrain. Cette

1 FLODOARD, Annales, année 938.

mesure amena les hostilités dans le Soissonnais où les tenants du comte refusaient d'obéir aux ordres du souverain. Le capitaine André prit ses dispositions en vue d'une résistance opiniâtre, mais il avait compté sans la trahison d'un des siens. Le traître livra les clefs du château aux soldats du roi qui purent y entrer sans presque coup férir. André périt les armes à la main mais non sans avoir fait justice du traître qu'il égorga lui-même.

La surprise du Château de Montigny-Lengrain fut le signal d'une guerre d'extermination dans tout le Soissonnais, où les deux partis, — ajoute le chroniqueur — luttèrent de rapines. (1)

Quelques mois plus tard, en 945, le comte de Vermandois prit sa revanche. Profitant d'un voyage que le duc Hugues le Grand faisait en Normandie en compagnie du jeune roi, Héribert s'allia Bernard comte de Senlis et Thibaut de Tours. Leurs troupes réunies attaquent, le jour de Pâques, « Montigny, château du roi », le prennent, y mettent le feu et détruisent ce que l'incendie a épargné (2).

Le village actuel distant de ce château de trois kilomètres, existait-il déjà ? Nous le pensons en nous appuyant sur ce fait que l'église était élevée, un siècle après ces événements. Or, de semblables constructions devaient surtout, à l'époque, exiger de nombreuses années de travail et par ailleurs, les fidèles ne bâtissaient leur temple qu'au milieu de villages déjà importants par le nombre des habitants.

Les terres cultivées étaient déjà fort étendues ; les vignobles très florissants s'étendaient sur les côteaux aujourd'hui ensemencés ou en savarts.

De 1195 à 1337, l'histoire de Montigny-Lengrain ne nous est connue que par les chartes des abbayes, possesseurs en ce territoire de fermes et de terres. Ces documents qui n'intéressent pas l'histoire générale auront leur place dans les annales particulières de chaque hameau.

Avec la guerre de Cent ans s'ouvre, pour nos paysans, l'ère des calamités. Il est vrai que les historiens du Valois et du Soissonnais font le silence sur notre village ; mais sa

1-2 FLODOARD, O. c., a. 945. — PÉCHEUR, Annales du dioc. de Soissons, T. 1, pp. 575, 76.

situation au milieu d'une contrée couverte de ruines accumulées par l'ennemi, prouve assez qu'il ne fut pas épargné.

3. — Pendant la Guerre de Cent Ans

La guerre entre la France et l'Angleterre s'allume pour un siècle, en 1337.

Montigny-Lengrain faisait partie du Valois. Or, le Valois, centre des possessions de la royauté, excitait la convoitise de l'étranger. Comme aujourd'hui Paris, il était le but de toutes les invasions ; le roi était frappé au cœur par la perte de ses domaines, du patrimoine de ses ancêtres.

Situé presque à égale distance de Compiègne et de Soissons, à quelques kilomètres de la route qui unit ces deux villes, notre village ne dut que trop souvent subir leur sort.

Jusqu'en 1346, le pays ne souffrit que de l'établissement de la gabelle ou augmentation de l'impôt sur le sel (1345), des levées d'hommes et de contributions de guerre. Les armées anglaises s'étaient bien avancées vers nos contrées mais l'arrivée des troupes françaises devant Compiègne les fit rétrograder.

Débarqués de nouveau en France, en 1346, les Anglais envahissent le Valois et la Picardie. Forcées de battre en retraite, les troupes du roi Edouard se livrent au pillage : vivres, charrettes, chevaux et bestiaux sont emportés.

La peste noire et la famine furent les tristes conséquences du passage de ces rapaces.

La captivité du roi Jean, après la funeste bataille de Poitiers (1356), gagnée par le Prince de Galles, fils d'Edouard III, mit le comble aux malheurs du royaume. Les Etats furent convoqués au mois de mai 1358 à Compiègne par le Dauphin qui s'y rendit avec son chancelier Jean de Dormans, chanoine de Soissons. Ces Etats se plaçant à la hauteur des circonstances firent de gros sacrifices. Le Clergé vota des décimes, la Noblesse, un sol par livre de ses revenus, et le Tiers-Etat s'engagea à entretenir un homme de guerre par soixante habitants.

C'est à cette époque que les paysans du Beauvaisis, du Senlisis et du Valois, réduits à la misère, se révoltèrent contre les seigneurs. Le mouvement commença le 21 Mai 1358 ;

la plupart des châteaux du Valois furent pris d'assaut et saccagés. Parmi les chefs du parti, on remarquait Lambert, de Hautefontaine, frère du président au Parlement et conseiller du duc de Normandie. Mais bientôt les gentilshommes de la contrée se réunirent pour mettre un terme à ces dévastations. Ayant demandé du secours à leurs amis de Flandre et de Brabant, ils exercèrent de terribles représailles « tuant et découpant ces méchantes gens sans pitié ni merci ».

A ce fléau de la Jacquerie, succéda celui de la guerre des Navarrais. Le roi de Navarre réunit « force gens d'armes et soudoyers, Allemands, Hennuyers, Brabançons et toute sorte de gens sans aveu, et commença à guerroyer fortement le royaume ». Cette armée de brigands ravagea tous les villages établis sur les rives de l'Aisne et de l'Oise. Vers Soissons, entre Laon et Reims « se tenaient plusieurs pilleurs et voleurs qui dérobaient et rançonnaient tout le pays d'alentour... »

En 1370, Robert Knoll, capitaine d'Edouard III, envahit la Picardie. Ne rencontrant aucune résistance sérieuse, son armée put ravager à son aise le Valois, le Beauvaisis et le Senlisis. Son passage est marqué par les ruines ensanglantées et fumantes des villages détruits. Toutefois, l'espérance renaît par la victoire de Duguesclin à Pontvallain. Knoll vaincu se retire et perd deux cents hommes dans la plaine de Crépy. Duguesclin continue la lutte et se couvre de gloire. Les Anglais sont chassés du Valois, de la Picardie, de la Normandie. L'étendard britannique ne flotte plus en France que sur Bayonne, Bordeaux et Calais.

Charles V meurt en 1380 ; son fils aîné lui succède sous le nom de Charles VI.

Le Valois qui commençait à relever ses ruines, va de nouveau former le vaste champ de bataille de princes rivaux et ambitieux.

Isabeau de Bavière, femme indigne du titre de reine de France, gouverne le royaume avec Louis d'Orléans. En homme pratique, celui-ci profite de sa situation pour arrondir son patrimoine. Son comté de Valois est érigé en duché par lettre patente de 1402. Puis il ajoute successivement à son gouvernement les places de Soissons, Pierrefonds, La Ferté, La Fère, Château-Thierry, Coucy et Ham, que lui accorde généreusement sa belle-sœur. Il ne devait pas jouir longtemps de ces

faveurs : le 23 novembre 1407, il tombe sous le poignard des assassins.

Ce crime détermina la guerre entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. Le nouveau duc de Valois, Charles d'Orléans se ligue avec les comtes de Clermont, de Foix, d'Armagnac. Son mariage avec la fille de ce dernier donne à son parti le nom d'Armagnac.

En 1408, Coucy, La Ferté-Milon, Pierrefonds, sont pris par les Bourguignons ; le Valois tout entier est envahi par leurs troupes. Aux horreurs de la guerre, s'ajoutent les calamités d'un hiver rigoureux. Les chemins sont couverts de neige, la circulation interrompue. Le froid fait des victimes innombrables (1).

Vaincu et impuissant, le duc d'Orléans demande aux Anglais de lui prêter main-forte. Ceux-ci accèdent avec empressement à son désir.

Leurs armées réunies triomphent des Bourguignons qui abandonnent le Valois.

Jean Sans Peur prend sa revanche l'année suivante : Villers-Cotterets, les abbayes de Longpont et de Valsery sont la proie de l'incendie. Toute la contrée semble un désert. Depuis le mois de décembre 1413 jusqu'à Pâques de l'année 1414, les garnisons de Pierrefonds et de Compiègne ne cessèrent de ravager les pays d'alentour. Armagnacs et Bourguignons rapinaient à l'envi. Dans nos campagnes on était la victime des deux partis qui tombaient tour à tour sur les fermes, les hameaux et les villages.

Le duc d'Orléans fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415), mais les hostilités n'en continuèrent pas moins. Meaux, Compiègne, Soissons et tout le Valois étaient occupés par les Armagnacs. La peste et la famine, triste résultat d'une guerre acharnée, désolaient la contrée située entre Paris, Reims, Soissons, Compiègne et Beauvais. « Il n'y avait plus — dit le Bourgeois de Paris — hors ces villes, une seule maison debout. La peste ayant emporté, en 1418, presque tous les laboureurs de l'Île-de-France, la récolte

1. « Un annaliste du Valois annonce que, malgré un grand feu entretenu près de lui, l'encre gèle dans sa plume en écrivant. » Cf. DUJARDIN, hist. du Valois, p. 103.

de 1419 fut insignifiante. On se mit à pourchasser les chiens et on mangeait tout, chair et tripes. »

Les loups attirés par l'odeur des cadavres qu'on ne suffisait plus à enterrer, se jetaient dans les villages. Carlier raconte qu'on trouvait chaque jour dans le Valois des enfants et des femmes à demi dévorés.

En 1422, Charles VI étant mort, le nouveau roi d'Angleterre Henri VI est proclamé, par ses sujets, roi de France.

Charles VII, pauvre roi sans royaume, désespérait du succès de ses faibles troupes contre l'Anglais, quand surgit une noble jeune fille : Jeanne d'Arc. Sous son habile direction, les capitaines français, Dunois, Lahire et quelques autres remportent de brillantes victoires. Le siège d'Orléans est levé et Talbot est prisonnier à Patay. Jeanne conduit Charles VII à Reims où il est sacré le dimanche 17 juillet 1429.

« Après le sacre, les villes de Soissons, de Laon, chassèrent les Anglais et ouvrirent leurs portes au roi. » Le Valois était encore occupé par les ennemis. La Pucelle résolut de les attaquer. Toutes les populations des villages accoururent sur son chemin : c'était un triomphe indescriptible. Les paysans accueillaient Jeanne d'Arc comme une bienfaitrice, une libératrice. N'était-elle pas, elle aussi, une paysanne ! Et cette faible paysanne venait de sauver la France ! Noël, Noël, criaient-ils, gloire à l'ange de Dieu ! Le roi et Jeanne d'Arc chassèrent les Anglais de Neuilly-Saint-Front, ils prirent La Ferté-Milon et, pour laisser reposer leurs troupes, s'arrêtèrent plusieurs jours à Villers-Cotterets. Ils s'établirent ensuite au château de Vez d'où Jeanne alla s'emparer de Béthisy, de Crépy, de Verberie, de Compiègne et de Beauvais. Cela tenait du prodige.

Le Valois était délivré, mais l'année suivante, les Bourguignons alliés aux Anglais vinrent mettre le siège devant Compiègne.

Jeanne d'Arc accourut et s'enferma dans la ville.

Le 24 mai 1430, Jeanne voyant les vivres diminuer fit une sortie avec La Hire et cinq cents hommes. Elle tomba à l'improviste sur les Bourguignons et les mit en fuite, mais les Anglais campés à Venette accoururent en force. On commanda la retraite. Au moment où Jeanne allait rentrer dans Compiègne, le gouverneur fit relever le pont-levis. Presque seule,

la Pucelle resta dehors. Elle lança son cheval au galop dans la direction de la forêt, c'était la seule chance de salut. Mais avant d'avoir pu l'atteindre, elle fut prise vers six heures du soir dans la plaine de Margny par Lyonnel, bâtard de Vendôme. Cet homme la vendit 3.000 livres à Jean de Luxembourg.

Jean de Ligny revendit la Pucelle 10.000 livres à Philippe, duc de Bourgogne. Les Anglais la réclamèrent et parvinrent à se la faire céder.

Il était facile de prévoir que Jeanne serait livrée au supplice : déjà exaspérés par leur défaite, honteux d'avoir été vaincus par une femme, par une enfant, les Anglais frémissaient de honte.

Les juges de Rouen se mirent à la hauteur de la haine britannique : femme et prisonnière de guerre, Jeanne d'Arc, à ce double titre, devait être respectée. Et cependant elle fut brûlée vive à Rouen le 30 mai 1431.

Peu à peu, les ennemis disparurent du Valois, les terres furent de nouveau cultivées et les laboureurs purent enfin récolter. » (1)

La guerre de Cent ans, si funeste à nos contrées, se termina en 1453.

4. — De la Guerre de Cent Ans à la Ligue

Les guerres de religion causèrent de nouvelles souffrances. Après s'être emparés de Soissons, les réformés ou protestants envahirent le Valois, le 27 septembre 1567. Ils s'attaquèrent aux maisons religieuses et aux monuments du culte catholique ; ils brûlèrent les couvents, les églises, égorgèrent les moines, les prêtres et commirent mille atrocités (2).

L'église de Montigny-Lengrain devint-elle comme tant d'autres la proie de l'incendie ? La reconstruction complète de la nef et de quelques autres parties, à la fin du xvi^e siècle, le laisserait supposer. Toujours est-il que le village fut pillé.

1. DUJARDIN, l. c., p. 106 à 110.

2. CARLIER, II, 663.

Cette orgie dura cinq mois. Les catholiques et les protestants firent la paix le 2 mars 1568. Elle fut de courte durée, les hostilités reprirent bientôt mais en dehors du Valois.

5. — La Ligue

Après avoir payé sa contribution pour les frais de la guerre qu'on allait soutenir contre les Huguenots, le Soissonnais souffrit de la grande disette qui désola la France en 1586 et en 1587. Dans cette dernière année, le froid fut si intense et si persévérant jusqu'au mois de juin que la récolte manqua. Le blé tripla de valeur, de sorte « que le peuple était rongé jusqu'aux os. Tout était permis en ce temps, hors de bien faire et bien dire. » Mais ces calamités n'arrêtèrent pas l'exécution des projets des Ligueurs.

La guerre est déclarée ; les partis se remettent à parcourir la campagne, laissant même aux chemins des dénominations qui rappellent leur passage habituel. Les villes, les villages, les églises, les cimetières sont fortifiés et flanqués de tours, de murs crénelés, les clochers sont garnis de meurtrières, surtout lorsqu'ils commandent certains passages. Les cimetières de Croutoy et de Courtieux ont conservé leurs enceintes fortifiées. (1)

Le 23 avril 1589, Henri III manda de Tours à d'Humières, seigneur de Ribécourt « de réunir le plus grand nombre de gentilshommes que faire se pourra. » D'Humières mit une telle activité à l'exécution de cet ordre que sur le champ « il rassembla une grande quantité de noblesse ». En attendant de nouveaux ordres, il se mit à la tête d'une partie de ces troupes et alla réduire force châteaux en Noyonnais et en Beauvaisis, puis vint prendre Attichy, Vic-sur-Aisne, Ambleny. Enfin, après six semaines de courses belliqueuses, il conduisit tout son monde à l'armée du roi qui assiégeait Pontoise et bientôt menaça Paris (2).

Ces expéditions continuelles, ces mouvements de partis, ces passages répétés de troupes ruinaient les campagnes du Soissonnais. Tannières, hameau important de Montigny-Len-

1. Cf. PÉCHEUR, Annales, V, 558, 59.

2 J. DU LAC, Notice sur d'Humières : Soc. Hist. de Compiègne T III, p. 118.

grain, situé à quelques centaines de mètres de la route de Compiègne à Soissons, fut ruiné (1). Les habitants s'enfuirent et leurs terres demeurèrent en friche pendant plusieurs années.

Le 15 février 1595, un détachement de la garnison de Soissons, commandé par Conan et Bellefond, fit une sortie et s'avança à travers la forêt de Retz. Il rencontra dans la plaine de Villers-Cotterets les troupes royales sous les ordres de Moussy, de Beyne et de Gadancourt, lieutenants de la compagnie de Sully. Après une lutte opiniâtre, la garnison de Soissons fut complètement battue (2).

6. — De l'abjuration de Henri IV à la Guerre de Trente Ans (1595-1636)

Les premières années du XVII^e siècle furent, pour notre contrée une période de calme et de prospérité. Mais en 1623, la peste se déclara à Soissons et s'étendit à tout le Soissonnais. Nos campagnes furent très éprouvées. L'épidémie reprit les deux années suivantes.

« Dans le cours de l'année 1631, une grande famine se fit sentir à Villers-Cotterets et aux environs. Un grand nombre de gens du commun périrent de faim. L'année suivante, la peste accourut...! Ces deux calamités enlevèrent beaucoup de paysans et dépeuplèrent le Valois. » (3)

7. — Pendant la Guerre de Trente Ans

En 1636, l'infant d'Espagne, ayant sous ses ordres Thomas Piccolomini et Jean de We-th, envahit la Picardie et, par les vallées de l'Aisne et de l'Oise, arriva devant Paris. Ces Impériaux, venus moins en soldats qu'en pillards, s'en retournèrent chargés et surchargés de butin, après avoir ruiné le pays de fond en comble.

Les seigneurs avaient abandonné les populations à la merci des bandits, le comte de Soissons, les princes du sang

1 Arch. notari., Vic-sur-Aisne, Accord pour le desservice du Châtelet. 1599.

2 Mémoires de Sully, VI, 394.

3 CARLIER, III, 52.

trahirent la France par leur inaction. Animés d'une haine farouche contre Richelieu, ils se renfermèrent dans leurs forteresses et laissèrent l'ennemi piller à son aise. Cette tempête ne dura que trois mois, mais elle fut désastreuse. Comme une trombe, elle emporta tout sur son passage. Les Espagnols se retirèrent sans être inquiétés, avec les meubles, les bestiaux et l'outillage de culture. Cette année de 1636 fut appelée dans le Valois « l'année terrible » (1).

En 1652 l'armée des Frondeurs, commandée par Condé, envahit le Valois. A la même époque, une armée espagnole forte de 15.000 hommes, appelée par les princes révoltés contre la Cour, s'avança jusqu'à Chauny dont elle s'empara. Le comte de Fuensaldagne qui la commandait fit lever le siège de Coucy attaqué par le maréchal d'Estrées. Après une démonstration contre Soissons, l'armée espagnole se replia vers la Flandre. Mais quelques régiments allemands firent leur jonction avec les troupes lorraines qui, de leur côté, s'étaient avancées vers Paris. Elles étaient commandées par le duc de Lorraine, en personne. Ces armées, ramas de corps étrangers, rompus aux guerres de dévastation, rappelaient, par leurs pilleries et leurs cruautés, les routiers et les écorcheurs du moyen-âge. Elles se jetèrent sur le Soissonnais et la Champagne et campèrent au mois d'octobre 1652 entre Soissons, Château-Thierry, La Ferté-Milon et Fismes. Le duc de Lorraine prit son quartier à Oulchy. Toute cette contrée et les pays voisins furent livrés sans défense à la fureur de ces bandes indisciplinées qui les dévorèrent littéralement pendant les derniers mois de cette année. (2)

Toute la campagne était perdue — disent les Annales de Saint-Yved de Braine, — les fermes abandonnées, les grains qu'on avait ramassés avaient été battus et enlevés, les blés encore sur pied, ravagés. La disette engendra des maladies.

Comment subvenir à tant de besoins si pressants ? L'assemblée du Clergé de 1650 avait voté une somme de 600.000 écus sur les bénéfices du royaume pour les frais d'un voyage que le roi devait faire en Guyenne au mois de juillet. Simon le Gras, évêque de Soissons, protesta. Son diocèse était dans l'impossibilité absolue de fournir les 1.667 livres qui for-

1. DUJARDIN, 135.

2. PÉCHEUR, VI, 266. — DORNAVY, II, 559. — CARLIER, III, 87.

maient sa part de contribution, à cause de l'extrême détresse où il se trouvait.

Le Soissonnais respira un peu en 1653, grâce à l'habileté de Turenne qui, rentré au service du roi, sut lutter contre le prince de Condé, son rival de gloire. Mais les récoltes de 1661 et de 1662 furent mauvaises : céréales et légumes firent bientôt défaut et la disette s'étendit à tout le Soissonnais. Le pain déjà fort cher, au commencement de 1662, augmenta encore au mois d'avril ; le blé se vendit 28 écus le muid (1).

La charité publique vint en aide aux plus nécessiteux. « Cent villages du Soissonnais reçurent 33.280 pains du poids d'une livre et demie. Ressons-le-Long en eut 598 pour sa part. » (2) Montigny-Lengrain ne fut pas oublié, mais nous ignorons quel fut son lot dans ces bienfaites distributions.

8. — Réquisitions pour l'armée de Flandre

Désormais, la guerre va épargner nos contrées si souvent ravagées par l'ennemi ; toutefois, les réquisitions pèseront encore lourdement sur ses habitants.

En 1675, les Impériaux avaient été chassés d'Alsace, l'Angleterre conservait la neutralité et les Suédois nos alliés avaient envahi les états de l'Electeur de Brandebourg. Louis XIV, toujours prêt avant l'ennemi, grâce à l'activité prévoyante de Louvois, entra en campagne dès les premiers jours de printemps, occupa Liège, Dinant et Limbourg. Mais à cette armée il fallait des vivres et des voitures de transport. A cet effet, le Soissonnais subit des réquisitions. Un ordre de Monseigneur de Machaux, intendant de la généralité de Soissons, arrive à Montigny-Lengrain le 12 février 1675. Il enjoint à la communauté d'envoyer à Guise pour le 1^{er} mars, deux charrettes attelées chacune de quatre chevaux. Le 21 février les habitants passent, pour l'exécution de cet ordre, un traité avec François Léger, marchand et voiturier à Party-en-Picardie. Moyennant la somme de cinq cents livres ver-

1. PÉCHEUR, VI, 300.

2. Bibl. de Soissons. t. X. PÉRIX : Relation contenant l'ordre tenu dans Soissons pour la subsistance des pauvres.

sée par la communauté et « par dessus la paye du roi », Léger s'engage à fournir les deux charrettes et les huit chevaux (1).

9. — De la fin du XVII^e siècle à la Révolution (1692-1789)

Sur la fin du xvii^e siècle et au commencement du suivant, toute la France souffrit de la disette. Le peuple gémissait sous le poids de lourds impôts et la mendicité prit un développement inaccoutumé. Des gelées précoces préludèrent en 1692 à la stérilité de l'année suivante. A Soissons le froment valait 400 livres.

Le 18 septembre 1692, à deux heures de l'après-midi, un tremblement de terre se fit sentir dans le Soissonnais et le Laonnois : la plupart des édifices furent lézardés et endommagés.

Le roi s'adressa au Clergé pour aviser aux moyens d'atténuer les effets de la disette, tandis que le Parlement établissait une imposition extraordinaire. C'est pour subvenir aux nécessités présentes et futures que Brulart de Sillery, évêque de Soissons, créa à cette époque un bureau de charité. Nous verrons plus loin quels services cette œuvre humanitaire rendit à Montigny-Lengrain.

En 1708, la récolte fut médiocre et le blé monta jusqu'à cinq cents livres. Pour comble de malheurs, un hiver terrible sévit sur la France l'année suivante et la spéculation éhontée ayant porté au plus haut degré la misère publique, la famine dévora les populations rurales (2).

Avec l'année 1774, s'ouvre une série de procès ruineux entre Jaulzy et Montigny-Lengrain, au sujet des droits de pâturages. La communauté n'avait nullement besoin de ces embarras pécuniaires, car, malgré l'impulsion donnée par la Société d'agriculture dans la généralité de Soissons, pour l'amélioration des terres et les défrichements, une grande disette s'étendit sur le Soissonnais de 1770 à 1771. L'augmentation du prix du blé, attribuée à l'exécution du pacte de

1. Arch. notariales. Vic-sur-Aisne : minute du 24 fév. 1675.

2. PÊCHEUR, VII, 19.

famine (1) par les accapareurs, allait sans cesse croissante et était parvenue en 1775 à Soissons, à 250 livres et même à 294 livres le muid. Le pain de dix livres coûtait 36 sous, somme exorbitante pour cette époque où le salaire d'un ouvrier de culture ne dépassait guère quinze sous.

Les registres de délibérations de la communauté de Montigny-Lengrain qui commencent en 1788, vont maintenant nous donner des détails plus précis et moins généraux sur les dernières années qui ont précédé la Révolution. Le 13 juillet 1788, une tempête de grêle ravagea le Soissonnais. Les récoltes furent littéralement hachées. Le désastre s'étendit à cinquante paroisses. Profondément ému de la détresse de ses diocésains, Henri de Bourdeilles, évêque de Soissons, par un mandement du 26 juillet suivant, ordonna une quête extraordinaire dans toutes les paroisses de son diocèse. Elle s'éleva à 37.651 livres, 16 sols, 3 deniers. Cette somme fut répartie par le Bureau de Charité entre les paroisses les plus éprouvées. Montigny-Lengrain reçut un premier secours de 150 livres (argent) et de 50 livres de chanvre. Ses officiers municipaux partagèrent ce don entre douze pauvres femmes veuves. Quelques semaines plus tard, Bléry, syndic, est mandé à Soissons par lettre de l'abbé Chaumier, secrétaire du Bureau de Charité, pour recevoir encore 100 livres « en faveur des grêlés les plus nécessiteux ». Le bureau intérimaire de Soissons ajoute 100 livres. Grâce à ces subsides, une distribution gratuite de quatre à huit livres de pain fut faite chaque semaine pendant deux mois, à vingt-huit familles. Elle se continua pendant quelques semaines, par le don généreux de l'archevêque Dillon, parent de la Dame de Montigny, et une dernière offrande de 100 livres faite par le Bureau de Charité (2).

Ces tempêtes étaient-elles le présage des bouleversements qui se préparaient en France ? On serait tenté de le croire.

1. Nom donné au contrat que l'on accuse le gouvernement de Louis XV d'avoir conclu en 1753 avec un certain nombre de négociants pour accaparer les grains du royaume et en faire artificiellement hausser le prix par des disettes fictives.

2 Arch. communales. Montigny-Lengrain. Reg. de délib., 1788.

II. — PENDANT LA RÉVOLUTION

I. — Situation avant la Révolution. Causes

Le gouvernement à bout de ressources, ne pouvant plus ni emprunter, ni augmenter les impôts anciens, se décida en 1789 à convoquer les Etats généraux qui n'avaient pas été réunis depuis 1614. « Nous avons besoin, disait le roi, dans les lettres de convocation, du concours de tous nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances et, pour établir suivant nos vœux un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur de nos sujets et la prospérité de notre royaume »

Le bailli de Villers-Cotterets adressa cette lettre à Bléry, syndic de Montigny-Lengrain, et lui ordonna « de tenir assemblée de communauté pour nommer deux députés et rédiger deux cahiers de doléances et vœux dont l'un sera porté à Villers-Cotterets le 13 mars 1789 par lesdits deux députés et l'autre, conservé dans le coffre de la communauté. » « A cet effet, le 8 mars 1789, à la sortie des vêpres, après la sonnerie des cloches, Bléry annonça, sur la place publique, la convocation de l'assemblée et son but. Les deux députés élus au scrutin furent François Baillet et Adrien Cauchemé. »

Les habitants rédigèrent-ils un cahier de doléances ? Nous l'ignorons. Mais ici, comme partout, on se plaignait de nombreux abus, on exigeait des réformes. En général, le peuple murmurait contre l'impôt, la milice et les droits seigneuriaux. Il demandait que tous les citoyens fussent soumis également à l'impôt et proportionnellement à leurs biens ; que l'impôt fût voté chaque année par les Etats généraux et le compte de son emploi, rendu par le ministre des finances.

Mais aucun cahier n'avait songé à la destruction de la royauté, pas plus qu'à celle de la religion.

Dans la nuit du 4 août et les jours suivants, le Clergé et la Noblesse renoncèrent à leurs privilèges. C'était déjà un grand pas de fait dans la voie des réformes demandées. Le reste aurait pu s'obtenir de même, petit à petit, sans secousse et le peuple eût payé moins cher sa liberté.